



HAL
open science

Éléments pour servir à la connaissance de la structure sociale de la paysannerie chypriote au XVIe siècle

Gilles Grivaud

► **To cite this version:**

Gilles Grivaud. Éléments pour servir à la connaissance de la structure sociale de la paysannerie chypriote au XVIe siècle. *Kypriaká spoudai*, 1986, 50, pp.257-274. hal-04168883

HAL Id: hal-04168883

<https://normandie-univ.hal.science/hal-04168883>

Submitted on 22 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

GILLES GRIVAUD

ÉLÉMENTS POUR SERVIR A LA CONNAISSANCE
DE LA STRUCTURE SOCIALE
DE LA PAYSANNERIE CHYPRIOTE AU XVI^e SIÈCLE

Un manuscrit déposé à la Bibliothèque Marcienne de Venise, sous la cote ms. ital. cl. VII n° 877 (8651), regroupe, sous le titre *Miscellanea*, divers documents relatifs à l'histoire de Venise et de ses possessions d'*oltremare*. Aux folios 320-327, figure une "*Descrizione della città di Nicosia*" qui comprend, en outre, un bref état chiffré de la paysannerie chypriote.

La datation de ces feuillets pose problème puisque, comme nombre d'autres documents statistiques vénitiens sur Chypre, rien n'atteste la date de rédaction du manuscrit. Dans les paragraphes accompagnant le dénombrement des paysans chypriotes, apparaît une référence à une décision du *luocotenente* Sebastiano Moro, datée de 1521 et confirmée, la même année, par le Conseil des X.¹ Plus loin, est mentionnée l'autorisation que le Conseil des X accorda, en 1528, aux francmates (paysans libres) de Chypre de racheter, pour une somme annuelle de 6 besants, l'obligation de travailler aux fortifications de Famagouste.² Enfin, à la suite de cette "*Descrizione della città di Nicosia*", figure une relation sur les fêtes religieuses grecques de Chypre où apparaît la date du 25 décembre 1564.³ Cependant, ce dernier document fut rédigé d'une autre main que celle de la "*Descrizione*"; cet élément ne se révèle, par conséquent, en aucune manière probant.

Néanmoins, si l'on considère l'extrême rareté des descriptions de Nicosie dans les archives vénitiennes pour la période antérieure à la construction des fortifications de la ville (1567-1570), on peut supposer que cette relation fut composée au moment où le Sénat envoya plusieurs missions d'architectes et d'ingénieurs militaires dans l'île.⁴ Les années 1558-1562 constituent donc un cadre chronologique hypothétique. Par ailleurs, les chiffres contenus dans cet état de la paysannerie chypriote confirment, eux aussi, qu'on ne peut reculer la date de rédaction de cette "*Descrizione*" en deçà de 1550, encore que la plus grande circon-

1. B. N. Marciana (= Marciana), ms. ital. cl. VII n° 877 (8651), f. 324r; avis également rapporté par L. Donà, Museo Civico Correr (= Correr), *Donà delle Rose* 46, ff. 24v-25r.

2. Marciana, ms. ital. cl. VII n° 877 (8651), f. 326r; L. Donà, *op. cit.*, f. 31v.

3. Marciana, ms. ital. cl. VII n° 877 (8651), ff. 328r-330v.

4. A. Manno, 'Politica e architettura militare: le difese di Venezia (1557-1573)', *Studi Veneziani*, n.s. X (1986), pp. 111-118.

spection soit de règle lorsqu'on aborde l'histoire démographique de Chypre au XVI^e siècle.⁵

Les données chiffrées que livre ce document au folio 323 consignent la répartition, par région administrative, des parèques et francomates de l'île, en sous-divisant, pour chaque catégorie, l'autorité à laquelle étaient soumis les paysans. Quatre groupes furent ainsi distingués: 1. Le domaine royal (*reale*). 2. Les feudataires. 3. L'Eglise latine. 4. Autres personnes.

La distribution de la population paysanne (Tableau n° I)

De manière logique, les régions les plus étendues regroupent les populations paysannes les plus nombreuses; à elles seules, les cinq *contrade* de la Messaorée, du Vicomté, de Pendaya, de Limassol et de Paphos⁶ regroupent presque 70% de la population paysanne de l'île. Si l'on rapproche ces données de celles contenues par les documents statistiques publiés par L. de Mas-Latrie⁷ et que nous croyons appartenir aux années 1517-1520,⁸ une certaine évolution se dessine. Que le bilan global soit en augmentation (+ 31,26%, soit + 35322 unités) ne surprend guère; à l'instar des autres pays méditerranéens,⁹ Chypre connaît, au XVI^e siècle, une importante poussée démographique qui lui permet, probablement, de doubler sa population en l'espace de 80 ans (1490-1570).¹⁰ Cette augmentation de la population paysanne ne se déroule pas de manière uniforme selon les régions: le Carpasse connaît, par exemple, une évolution négative (- 19,95%, soit - 1938 unités); les régions de la Messaorée et du Vicomté, parmi les plus grandes, connaissent une progression assez faible, respectivement + 5,03% (soit + 1094 unités) et + 6,90% (soit + 1127 unités). Les autres régions, à l'exception de celle des Salines (+ 15,86%, soit + 842 unités) possèdent toutes un taux d'accroissement supérieur à la moyenne globale; il est particulièrement remarquable dans la vaste région de Limassol où l'augmentation atteint 73,40% (soit + 9673 unités).

5. B. Imhaus, 'Un document démographique et fiscal vénitien concernant le casal du Marethasse (1549)', *Μελέται και Υπομνήματα*, I (1984), p. 378; B. Arbel, 'Cyprus Population under Venetian Rule (1473-1571). A demographic study', *Μελέται και Υπομνήματα*, I (1984), pp. 193-96.

6. Sur les limites administratives de ces onze régions voir la carte infra.

7. L. de Mas-Latrie, *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, vol. III, Paris, 1861, pp. 494-96.

8. Sur les problèmes soulevés par la datation de ces documents, voir G. Grivaud Villages désertés à Chypre (1191-1881), thèse en préparation.

9. Cf. F. Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, 1979, vol. I, p. 368.

10. Cf. B. Arbel, *art. cit.*, pp. 213-14.

L'affirmation chiffrée de la diminution de la population du Carpasse correspond aux autres informations livrées par l'administration vénitienne de l'île. Leonardo Donà, par exemple, traversant la péninsule en octobre 1557, relate: "... li casali di dentro via l'Isola da Riso Carpasso sin a Cerines [Keryneia] sono picciolissimi, 20 fin 25 fuochi . . . Achatu [Akanthou] solamente ha 80 fuochi . . .".¹¹ Dans certains cas, l'administration vénitienne adopta d'énergiques mesures pour permettre le repeuplement de villages abandonnés, ainsi à Agridi en 1563.¹² Les causes de la lente désertion du Carpasse ne paraissent guère déterminées; les ravages des corsaires sont parfois invoqués¹³ et la désastreuse administration sociale de la région par le Capitaine de Famagouste semble également devoir jouer un rôle (*cf. infra*). Des raisons d'ordre économique mériteraient toutefois d'être étudiées, plus particulièrement les modifications soulevées par la transformation des activités agricoles carpassiotes, qui, à partir du XVI^e siècle, tendent de plus en plus à l'élevage.¹⁴

Le cas de la Messaorée se rapproche de celui du Carpasse, même si un solde positif apparaît. Ce taux d'accroissement (5,03%), singulièrement faible, peut s'expliquer par l'abandon de certains habitats comme *Sivori* [Sigouri].¹⁵ Plus souvent, la sauvage administration des Capitaines de Famagouste fut mise en cause, ainsi que l'obligation faite aux francomates de travailler aux fortifications de la ville de Famagouste.¹⁶ Il faut enfin mentionner l'épidémie de peste de 1533 qui, si elle resta essentiellement circonscrite à la ville de Famagouste, eut de probables répercussions sur l'état démographique de toute la Messaorée.¹⁷

Les autres régions de l'île n'appellent pas de commentaires particuliers, si ce n'est celle du Vicomté et celle de Cérines. Dans le cas du Vicomté, la faible augmentation de la population paysanne (1127 unités, soit 6,90%) peut s'expliquer par le gonflement exagéré de la population nicosiate.¹⁸ Quant à la région

11. L. Donà, *op. cit.*, f. 166r.

12. Archivio di Stato di Venezia (= ASV), *Senato*, Dispacci dei rettori, Cipro, b. 2, lettre de P. Navagier du 30 déc. 1563, b. 5, lettre d'A. Duodo du 24 oct. 1560.

13. *Id.*, b. 2, lettre de P. Navagier du 30 déc. 1563.

14. ASV, *Senato Mar*, reg. 28, ff. 75v-76v.

15. ASV, *Senato*, Dispacci dei rettori, Cipro, b. 2, lettre de P. Navagier du 30 déc. 1563.

16. ASV, *Senato Mar*, reg. 16, f. 155v, reg. 19, ff. 191v-193r, 197v-198r. Les travaux de fortifications de Famagouste, repris dès 1491, se poursuivirent de manière irrégulière jusqu'en 1570 *cf.* G. Perbellini, 'Le fortificazioni di Cipro dal X al XVI secolo', *Castellum*, 17 (1973), pp. 32 ss.; M.E. Mallett, J. R. Hale, *The military organisation of a Renaissance State. Venice c. 1400 to 1617*, Cambridge, 1984, p. 433.

17. M. Sanudo, *Diarii*, vol. LI, col. 442, vol. LVIII, col. 199.

18. B. Arbel, *art. cit.*, pp. 196-198; G. Grivaud, 'Aux confins de l'empire colonial vénitien: Nicosie et ses fortifications (1567-1568)', *Ἐπετηρίς Κέντρου Ἐπιστημονικῶν Ἐρευνῶν*, XIII (1984-85) [sous presse].

de Cérines, effectivement surpeuplée, elle fut parfois considérée par certains officiers vénitiens comme un réservoir de main d'oeuvre où il convenait de puiser pour repeupler certains villages désertés (Agridi du Carpasse ou Sigouri en Messaorée par exemple).¹⁹

La composition de la population paysanne (Tableau n° II)

L'observation de l'évolution des populations parèques et francomates mène immédiatement à la conclusion que le XVI^e siècle vénitien fut le siècle du nouvel asservissement de la paysannerie chypriote. Ainsi, le taux d'accroissement de la population parèque (61, 65%) s'avère être presque le double de celui de l'ensemble de la population paysanne (31, 26%); il croît cinq fois plus vite que celui de la population francomate (11, 56%).

Les relations des officiers vénitiens sur l'émancipation abusive de nombreux parèques foisonnent dans les archives.²⁰ La *reale* (ancien domaine royal des Lusignan devenu propriété de la Commune de Venise) semble être particulièrement atteinte par cette fuite de la main d'oeuvre vers une condition de paysan libre; les évaluations les plus crédibles de la population serve de la *reale*, pour le XVI^e siècle, s'élèvent à :

1516	26000 à 27000	parèques	21
1521	30000	"	22
1523	20000	"	23
1534	25124	"	24

A comparer des chiffres consignés par l'état de 1558/62, il apparaît donc que cette politique de réintégration à la servitude de la paysannerie chypriote connut un succès moins net sur les terres de la *reale* que sur celles des feudataires.²⁵ Nul doute, par conséquent, que la "*chasse au parèque*" représenta bien une constante

19. ASV, Senato, *Dispacci dei rettori*, Cipro, b. 2, lettre de P. Navagier du 30 déc. 1563.

20. Pour ne citer que certains d'entre eux, publiés: V. Lamansky, *Secrets d'Etat de Venise, documents, extraits, notices et études*, Saint-Petersbourg, 1887, pp. 014-015, 021-022; M. Sanudo, *op. cit.*, vol. XXVII, coll. 42-43.

21. Correr, *Donà delle Rose 46*, f. 19r; ASV, *Senato Mar*, reg. 18, f. 104r; M. Sanudo, *op. cit.*, vol. XXII, col. 21; V. Lamansky, *op. cit.*, p. 023.

22. Correr, *Donà delle Rose 46*, f. 24v.

23. M. Sanudo, *op. cit.*, vol. 51, col. 442.

24. ASV, *Collegio V (Secreta)*, Relazioni, b. 84, fasc. 541/776, relation d'Antonio Trevisan.

25. Si l'on se fie en particulier aux chiffres rapportés par Antonio Trevisan, en 1534, il y aurait 8160 parèques dépendant des feudataires et 20666 parèques dépendant de l'Eglise latine et d'autres personnes, *ibid.*

de la politique sociale de tous les groupes dirigeants de l'île au XVI^e siècle.²⁶

L'évolution de la composition de la population paysanne de 1517/20 à 1558/62 laisse apparaître des disparités régionales assez importantes. La population parèque augmente dans toutes les *contrade*, exceptées celles du Carpasse (- 31,70%) et de la Messaorée (- 14,20%). Dans le Vicomté et la région de Pendaya, elle progresse, mais à un taux inférieur à celui de la moyenne insulaire (respectivement 17,09% et 46,96%); dans le même temps, six *contrade* voient leur population se doubler (Salines, Cérines, Paphos, Mazoto, Crussocho) ou tripler (Avdimo).

En ce qui concerne la population francomate de l'île, elle diminue dans cinq régions — Avdimo (27,38%), Mazoto (25,05%), Salines (17,80%), Carpasse (17,57%), Paphos (3,03%) —, stagne dans le Vicomté (+ 2,02%), augmente sensiblement dans les *contrade* de la Messaorée (16,26%), de Pendaya (25,94%), de Crussocho (61,45%), de Limassol (64,80%) et de Cérines (126,74%).

Au total, pendant les quatre décennies concernées, l'évolution de la structure interne des onze régions chypriotes se caractérise ainsi:

— le Carpasse, seule région se dépeuplant au XVI^e siècle, possède une population francomate largement majoritaire (plus de 80%); ce phénomène se maintient tout au long de l'époque étudiée;

— la Messaorée, dont la population augmente faiblement, renforce également ses contingents francomates qui constituent, vers 1558/62, plus des 2/3 de sa population paysanne;

— dans les régions du Vicomté, de Limassol, de Pendaya et de Cérines, le rapport entre parèques et francomates ne change pas de manière significative; ce fait s'explique soit par une faible progression démographique (Vicomté), soit par des taux d'accroissement voisins pour chacune des catégories sociales envisagées (Limassol, Pendaya, Cérines);

— les régions du Mazoto et d'Avdimo renforcent singulièrement leurs effectifs serfs et inversent complètement le rapport proportionnel population parèque/population francomate;

— les régions de Salines et de Paphos voient l'écart entre parèques et francomates s'amenuiser, au détriment des paysans libres, mais en leur laissant, cependant, une légère majorité;

— la région de Crussocho suit l'évolution générale vers l'asservissement des populations paysannes mais, semble-t-il, en opposant une certaine résistance à

26. Politique à rapprocher de l'exemple crétois cité par F. Thiriet: 'La condition paysanne et les problèmes de l'exploitation rurale en Roumanie gréco-vénitienne', *Studi Veneziani*, IX (1967), pp. 42ss.

ce phénomène puisque la proportion de francomates demeure largement majoritaire (77,21% en 1517/20, 66,74% en 1558/62).

Aucun modèle de croissance de la population paysanne ne peut donc être établi pour l'ensemble des régions de l'île car les particularismes locaux se révèlent multiples; y concourent des facteurs d'ordre économique ou politique. Il suffit, pour s'en convaincre, d'observer l'éloignement du pouvoir central des régions à forte population francomate (Carpasse, Crussocho, Paphos). A ce sujet, l'examen de la dépendance des populations paysannes chypriotes apporte un éclairage complémentaire.

Les maîtres de la population paysanne en 1558/62

Le manuscrit de la *Marciana* divise les maîtres des paysans chypriotes en quatre groupes (1: *reale*, 2: feudataires, 3: églises, 4: personnes diverses, termes génériques non explicités).

Les deux premières catégories s'avèrent être les mieux connues; à côté de la *reale* (définie *supra*), le groupe des feudataires réunit tous les nobles titulaires de fiefs. En 1560, le nombre des feudataires appelés à comparaître à la revue annuelle (*mostra generale*) de la cavalerie féodale s'élevait à 97.²⁷ Même si tous les feudataires n'étaient pas tenus de participer aux *mostre generali*,²⁸ il demeure fort improbable que ce groupe ait pu réunir plus de 130 titulaires.

La troisième catégorie énoncée (*chiese*) paraît correspondre à l'ensemble des églises et monastères latins disséminés dans l'île; en effet, l'essentiel des effectifs serfs des domaines ecclésiastiques se trouve réparti dans les régions des Salines et de Limassol (52,59% — cf. Tableau n° III), là où, précisément, J. Richard avait déjà établi l'importance des biens de l'Eglise latine au XIV^e siècle.²⁹

Le quatrième groupe (*di più persone*), non énoncé formellement, semble réunir, pêle-mêle, églises et monastères orthodoxes et d'autres confessions, paysans affranchis prenant des biens en apaut,³⁰ Syriens auxquels des apauts furent également concédés.³¹

L'appréhension globale de l'origine de la dépendance de la population pay-

27. Cf. G. Grivaud-A. Papadaki: 'L'institution de la *mostra generale* de la cavalerie féodale en Crète et en Chypre vénitiennes durant le XVI^e siècle', *Studi Veneziani*, n.s. X (1986), p. 176.

28. Correr, *Donà delle Rose* 45, f. 223r-v.

29. J. Richard, *Documents chypriotes des archives du Vatican (XIV^e et XV^e siècles)*, Paris, 1962, pp. 61-75.

30. Correr, *Donà delle Rose* 215, f. 167r-v.

31. ASV, *Dispacci dei rettori ai Capi del Consiglio dei X*, Cipro, b. 288, c. 303.

sanne (cf. Tableau n° IV) consigne la répartition suivante:

Parèques de la <i>reale</i>	31834	soit	21,46%
Francomates des feudataires	25953	"	17,50%
Francomates de la <i>reale</i>	23315	"	15,72%
Francomates <i>di più personne</i>	20206	"	13,62%
Parèques des feudataires	15236	"	10,27%
Parèques <i>di più personne</i>	13471	"	9,08%
Parèques de l'Eglise	11289	"	7,61%
Francomates de l'Eglise	6980	"	4,70%

Au total:

Paysans de la <i>reale</i>	55149	"	37,19%
Paysans des feudataires	41189	"	27,77%
Paysans <i>di più personne</i>	33677	"	22,71%
Paysans de l'Eglise	18269	"	12,32%

En fonction des particularismes régionaux, cette répartition globale de la main d'oeuvre paysanne se précise assez nettement; ainsi:

— la *reale* asseoit majoritairement son autorité dans quatre régions: Paphos (62,36%), Pendaya (53,00%), Avdimos (52,23%), Crussocho (51,21%); dans les autres régions, Carpasse excepté, son contrôle ne dépasse guère le quart de la population paysanne;

— les feudataires ne parviennent jamais à contrôler la majorité de la population paysanne d'une région; cependant, dans les deux *contrade* frumentaires du Vicomté et de la Messaorée, ils constituent le groupe dirigeant le plus puissant;

— l'Eglise latine, solidement établie dans la région des Salines (49,57%) et de Limassol (25,70%), se révèle faiblement présente dans cinq *contrade* (Pendaya, Carpasse, Crussocho, Paphos, Messaorée);

— le dernier groupe (autres personnes), mal connu et sans doute peu cohérent, se révèle dominant dans la région de Cérines (47,80%), important dans cinq autres *contrade* où il contrôle au moins le quart de la population paysanne (Limassol, Messaorée, Avdimos, Carpasse, Vicomté).

La répartition sociale de la population paysanne selon l'origine de la dépendance mène aussi à apprécier de notables différences selon les régions. Globalement, la paysannerie se trouve surtout dans la dépendance de la *reale* (44,31%) [cf. Tableau n° V], le reste des parèques se répartissant de manière assez équilibrée entre les trois autres groupes: feudataires (21,21%) autres personnes (18,75%), Eglise latine (15,71%). Assurément, la condition de parèque de la *reale* s'affirmait préférable à celle de parèque de particulier; les courriers des officiers vénitiens critiquaient souvent l'attitude des feudataires dont les multiples

abus poussaient les serfs à chercher refuge sur des terres ottomanes plus hospitalières.³² De son côté, la paysannerie libre se répartissait en trois groupes d'importance comparable: feudataires (33,94%), *reale* (30,49%), autres personnes (26,42%).

Analytiquement, la composition sociale régionale de la paysannerie chypriote, pour les années 1558/62, se présente de la manière suivante:

— dans le Carpasse, où la population paysanne est essentiellement francomate, l'influence sociale de l'Eglise latine se révèle presque inexistante; les feudataires constituent la seconde force, grâce à leurs effectifs serfs, le groupe 4 rassemblant, selon toute évidence, beaucoup de parèques affranchis. La majorité relative de la paysannerie dépendait donc de la *reale*, mais il s'agissait d'une dépendance limitée puisque les Carpasiotes étaient surtout des paysans libres;

— les observations sur le Carpasse valent également pour la Messaorée, mais, cette fois, la majorité relative appartient aux feudataires;

— le Vicomté présente une structure originale: la *reale* s'y révèle peu puissante, laissant aux feudataires un important contrôle d'une paysannerie à majorité francomate;

— dans la région du Mazoto, la *reale* et les feudataires contrôlent les deux tiers des effectifs paysans; dans les deux cas, ils se composent surtout de parèques;

— la région des Salines connaît surtout l'influence de l'Eglise latine; comme dans le Vicomté, la *reale* ne joue qu'un rôle secondaire dans la gestion des effectifs paysans;

— dans la région de Limassol, la répartition des contingents parèques, les plus nombreux de toute l'île, s'effectue à l'avantage du groupe 4, la *reale* et l'Eglise latine se répartissant de substantiels effectifs (respectivement 21,14% et 18,58%);

— la région d'Avdimo possède le plus haut pourcentage de parèques dépendant de la *reale* sur le plan insulaire; ce groupe comprend presque la moitié de la population paysanne de cette région;

— dans la région de Paphos, la *reale* contrôle 62,36% de la population paysanne, groupe composé à moitié de parèques et à moitié de francomates. Au sein des effectifs placés sous l'autorité des feudataires (23,10%) la répartition entre parèques et francomates correspond à celle observée dans les effectifs paysans de la *reale*;

— la région de Crussocho, à large majorité francomate, voit sa population placée sous deux grandes autorités: celle de la *reale* (51,21%) et celle des feudataires (35,55%);

32. Cf. par exemple, V. Lamansky, *op. cit.*, pp. 015-017, 024-025; Fürer von Haimendorf, *Reisebeschreibung*, Nuremberg, 1646, p. 308; E. de Lusignan, *Description de toute l'isle de Chypre*, Paris, 1580, f. 69r.

— dans l'immense région de Pendaya, à forte population parèque, la *reale* s'affirme majoritaire; les feudataires rassemblent presque le tiers de la population paysanne, mais leurs effectifs se constituent surtout de francomates; quant aux 15,44% regroupés par les personnes diverses, ils peuvent correspondre aux contingents paysans placés sous l'autorité des monastères orthodoxes du Troodos;

— la région de Cérines, enfin, échappe à toute analyse, car rien n'explique pourquoi la majorité relative de la population paysanne est soumise au groupe des personnes diverses; jusqu'à présent, les documents d'archives ne permettent pas d'éclairer le sens de cette originalité.

Si l'on accepte la nature et l'origine de la dépendance comme composantes fondamentales de l'organisation de la société chypriote du XVI^e siècle, chaque région possède une structure sociale particulière et aucune homogénéité ne peut être dégagée, sauf peut-être dans le cas du Carpasse et de la Messaorée. L'observation de la croissance de la population paysanne chypriote au XVI^e siècle avait déjà mené à l'impossibilité d'établir un modèle valable pour toutes les régions de l'île. L'appréhension de la structure sociale conduit également à conclure sur la force des particularismes régionaux, paramètre difficile à cerner, mais fondamental pour la compréhension de la vie de Chypre au XVI^e siècle. Malgré ses dimensions limitées, Chypre se comporte effectivement en continent-miniature.³³

Quelle que puisse être la valeur des chiffres contenus par ce manuscrit de la *Marciana*, il convient de ne pas se laisser abuser. Leur datation ne peut être totalement assurée pas plus que leur authenticité. Les termes qu'ils véhiculent paraissent aussi appeler de multiples remarques tant la parèque incorporait des statuts différents.³⁴ En outre, dans les montagnes de Pendaya, les parèques jouissaient d'avantages qui leur permettaient de se libérer des corvées.³⁵ Au sein de la paysannerie libre, des différences de traitement existaient également car dans les régions de Paphos et de Crussocho, les Vénitiens blancs étaient comptabilisés dans les effectifs francomates.³⁶ Il faut donc, à nouveau, souligner le manque de précision des recensements vénitiens réalisés à Chypre au XVI^e siècle, ce dont

33. Cf. E. Kolodny, 'Une communauté insulaire en Méditerranée orientale: les Turcs de Chypre', *Revue de Géographie de Lyon*, 1 (1971) p. 55.

34. *Marciana*, ms. ital. cl. VII n° 877 (8651), f. 324r.

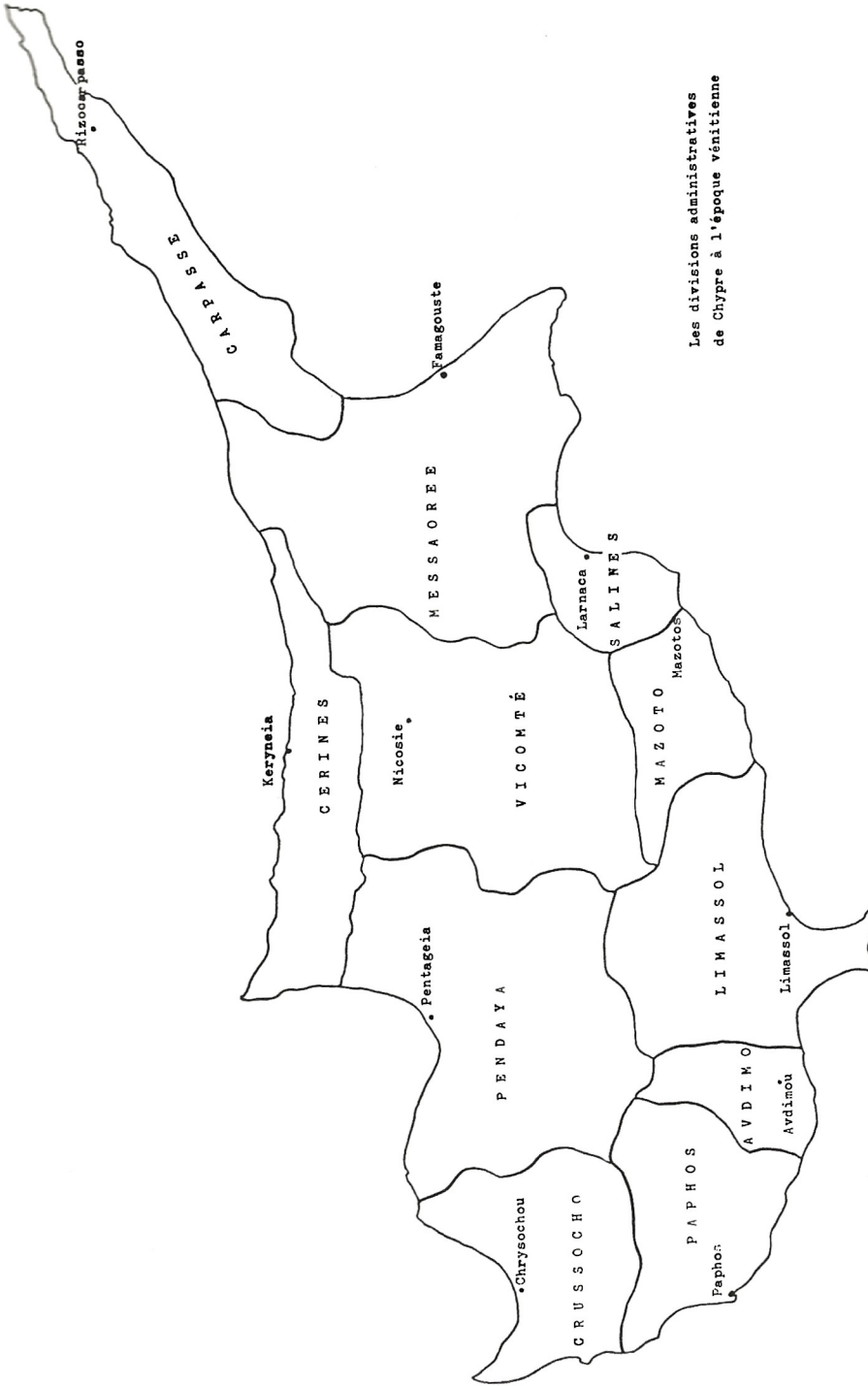
35. *Ibid.*

36. Du temps des Lusignan, certains paysans avaient obtenu la protection du *baile* vénitien installé à Chypre; prenant alors le nom de Vénitien blanc, ils échappaient à la condition de parèque ou de francomate. Après l'incorporation de Chypre dans le domaine colonial vénitien, les officiers de la *Signoria* cherchèrent à limiter au maximum le nombre des Vénitiens blancs, particulièrement nombreux dans les régions de Paphos et de Crussocho: ASV, *Dispacci dei rettori ai Capi del Consiglio dei X*, Cipro, b. 289, c. 271; E. de Lusignan, *op. cit.*, f. 71r.

Florio Bustron, secrétaire de la *Secrète*, se plaignait vivement.³⁷

Cette prudence, inhérente à toute acceptation de statistiques sur Chypre au XVI^e siècle, ne peut cependant nier toute crédibilité aux chiffres du manuscrit étudié car leur intérêt réside beaucoup plus dans l'indication globale qu'ils proposent que dans la précision des informations. Ils soulignent, ainsi, des particularismes qui s'expriment tant par la densité du peuplement que par la variété des structures sociales. Cependant, ces données sont à rapprocher de l'évolution du cadre économique insulaire pour en saisir toute la profondeur.

37. Correr, *Donà delle Rose* 45, f. 96r. Document édité par G. Grivaud, '*Ordine della Secreta di Cipro. Florio Bustron et les institutions franco-byzantines afférentes au régime agraire de Chypre à l'époque vénitienne.*', *Μελέται και Υπομνήματα*, II (1988) (sous presse).



Les divisions administratives de Chypre à l'époque vénitienne

TABLEAU N° I

Évolution régionale de la population paysanne chypriote de 1517/20 à 1558/62

<i>Régions</i>	<i>1517/20</i>		<i>1558/62</i>		<i>Variations de 1517/20 à 1558/62</i>	
	<i>unités</i>	<i>%</i>	<i>unités</i>	<i>%</i>	<i>unités</i>	<i>%</i>
Carpasse	9 710	8,59	7 772	5,24	- 1 938	- 19,95
Messaorée	20 614	18,24	21 708	14,63	+ 1 094	+ 5,03
Vicomté	16 326	14,45	17 453	11,76	+ 1 127	+ 6,90
Mazoto	4 703	4,16	6 292	4,24	+ 1 589	+ 33,78
Salines	5 306	4,69	6 148	4,14	+ 842	+ 15,86
Limassol	13 178	11,66	22 851	15,41	+ 9 673	+ 73,40
Avdimo	4 263	3,77	6 626	4,46	+ 2 363	+ 55,43
Paphos	12 799	11,33	17 532	11,82	+ 4 733	+ 36,97
Crussocho	5 574	4,93	10 411	7,02	+ 4 837	+ 86,77
Pendaya	16 754	14,83	23 216	15,65	+ 6 462	+ 38,56
Cérines	3 735	3,30	8 275	5,58	+ 4 540	+ 121,55
Chypre	112 962	100,00	148 284	100,00	+ 35 322	+ 31,26

Évolution des populations parèques et francomates de Chypre de 1517/20 à 1558/62

Régions	1517/20						1558/62						Variations de 1517/20 à 1558/62					
	parèques		francomates		parèques		francomates		parèques		francomates		parèques		francomates			
	unités	%	unités	%	unités	%	unités	%	unités	%	unités	%	unités	%	unités	%		
Carpasse	1 640	16,71	8 070	82,26	1 120	14,41	6 652	85,58	—	520	—	31,70	—	1 418	—	17,57		
Messaorée	7 415	35,97	13 199	64,02	6 362	29,30	15 346	70,69	—	1 053	—	14,20	—	2 147	—	16,26		
Vicomté	5 288	32,39	11 038	67,60	6 192	35,47	11 261	64,52	+	904	+	17,09	+	223	+	2,02		
Mazoto	1 454	30,91	3 249	69,08	3 857	61,30	2 435	38,69	+	2 403	+	165,26	+	814	—	25,05		
Salines	1 486	28,00	3 820	71,99	3 008	48,92	3 140	51,07	+	1 522	+	102,42	+	680	—	17,80		
Limassol	9 913	75,22	3 265	24,77	17 470	76,45	5 381	23,54	+	7 557	+	76,23	+	2 116	+	64,80		
Avdimo	1 331	31,22	2 932	68,77	4 497	66,26	2 129	32,13	+	3 166	+	237,86	+	803	—	27,38		
Paphos	3 256	25,43	9 543	74,56	8 279	47,22	9 253	52,77	+	5 023	+	154,26	+	290	—	3,03		
Crussocho	1 270	22,78	4 304	77,21	3 462	33,25	6 949	66,74	+	2 192	+	172,59	+	2 645	+	61,45		
Pendaya	10 066	60,08	6 688	39,91	14 793	63,71	8 423	36,28	+	4 727	+	46,96	+	1 735	+	25,94		
Cérines	1 316	35,23	2 419	64,76	2 790	33,71	5 485	66,28	+	1 474	+	112,00	+	3 066	+	126,74		
Chypre	44 435	39,33	68 527	60,66	71 830	48,44	76 454	51,55	+	27 395	+	61,65	+	7 927	+	11,56		

TABLEAU

Répartition de la main d'oeuvre paysanne des

	1: Reale						2: Feudataires				
	Parèques		Francomates		Population paysanne totale		Parèques		Francomates		Popula paysanne
	unités	%	unités	%	unités	%	unités	%	unités	%	unités
Carpasse	678	2,12	2 640	11,32	3 318	6,01	398	2,61	1 836	7,07	2 234
Messaorée	1 990	6,25	3 185	13,66	5 175	9,38	1 999	13,12	6 498	25,03	8 497
Vicomté	1 161	3,64	1 966	8,43	3 127	5,67	2 313	15,18	5 351	20,61	7 664
Mazoto	1 507	4,73	899	3,85	2 406	4,36	1 119	7,34	806	3,10	1 925
Salines	600	1,88	397	1,70	997	1,80	698	4,58	996	3,83	1 694
Limassol	4 831	15,17	1 187	5,09	6 018	10,91	1 918	12,58	548	2,11	2 466
Avdimos	3 061	9,61	400	1,71	3 461	6,27	342	2,24	268	1,03	610
Paphos	5 588	17,55	5 345	22,92	10 933	19,82	1 923	12,62	2 127	8,18	4 050
Crussocho	1 379	4,33	3 953	16,95	5 332	9,66	1 256	8,24	2 446	9,42	3 702
Pendaya	9 612	30,19	2 693	11,55	12 305	22,31	2 977	19,53	3 991	15,37	6 968
Cérines	1 427	4,48	650	2,78	2 077	3,76	293	1,92	1 086	4,18	1 379
Chypre	31 834	100,00	23 315	100,00	55 149	100,00	15 236	100,00	25 953	100,00	41 189

groupes dirigeants chypriotes (1558/62)

3: Église							4: Autres					
Parèques			Francomates		Population paysanne totale		Parèques		Francomates		Population paysanne totale	
%	unités	%	unités	%	unités	%	unités	%	unités	%	unités	%
5,42	20	0,17	214	3,06	234	1,28	24	0,17	1 962	9,70	1 986	5,89
20,62	1 273	11,27	589	8,43	1 862	10,19	1 100	8,16	5 074	25,11	6 174	18,33
18,60	1 241	10,99	1 088	15,58	2 329	12,74	1 477	10,96	2 856	14,13	4 333	12,86
4,67	548	4,85	310	4,44	858	4,69	683	5,07	420	2,07	1 103	3,27
4,11	1 690	14,97	1 358	19,45	3 048	16,68	20	0,14	389	1,92	409	1,21
5,98	4 248	37,62	1 626	23,29	5 874	32,15	6 473	48,05	2 020	9,99	8 493	25,21
1,48	697	6,17	10	0,14	707	3,86	397	2,94	1 451	7,18	1 848	5,48
9,83	688	6,09	727	10,41	1 415	7,74	80	0,59	1 054	5,21	1 134	3,36
8,98	467	4,13	254	3,63	721	3,94	360	2,67	296	1,46	656	1,94
16,91	155	1,37	203	2,90	358	1,95	2 049	15,21	1 536	7,60	3 585	10,64
3,34	262	2,32	601	8,61	863	4,72	808	5,99	3 148	15,57	3 956	11,74
100,00	11 289	100,00	6 980	100,00	18 269	100,00	13 471	100,00	20 206	100,00	33 677	100,00

Distribution régionale des groupes constitués

Régions	PARÈQUES DÉPENDANT DE :								FRANCOMATES		
	1: <i>reale</i>		2: <i>feudataires</i>		3: <i>église</i>		4: <i>autres</i>		1: <i>reale</i>		2:
	<i>unités</i>	%	<i>unités</i>	%	<i>unités</i>	%	<i>unités</i>	%	<i>unités</i>	%	<i>unités</i>
Carpasse	678	8,72	398	5,12	20	0,25	24	0,30	2 640	33,96	1 836
Messaorée	1 990	9,12	1 999	9,16	1 273	5,83	1 100	5,04	3 185	14,60	6 498
Vicomté	1 161	6,65	2 313	13,25	1 241	7,11	1 477	8,46	1 966	11,26	5 351
Mazoto	1 507	23,95	1 119	17,78	548	8,70	683	10,85	899	14,28	806
Salines	600	9,75	698	11,35	1 690	27,48	20	0,32	397	6,45	996
Limassol	4 831	21,14	1 918	8,39	4 248	18,58	6 473	28,32	1 187	5,19	548
Avdimo	3 061	46,19	342	5,16	697	10,51	397	5,99	400	6,03	268
Paphos	5 588	31,87	1 923	10,96	688	3,92	80	0,45	5 345	30,48	2 127
Crussocho	1 379	13,24	1 256	12,06	467	4,48	360	3,45	3 953	37,96	2 446
Pendaya	9 612	41,40	2 977	12,82	155	0,66	2 049	8,82	2 693	11,59	3 991
Cérines	1 427	17,24	293	3,54	262	3,16	808	9,76	650	7,85	1 086
Chypre	31 834	21,46	15 236	10,27	11 289	7,61	13 471	9,08	23 315	15,72	25 953

P. IV

de la paysannerie chypriote (1558'62)

DÉPENDANT DE :				POPULATION PAYSANNE TOTALE DÉPENDANT DE :								
3: église		4: autres		1: reale		2: feudataires		3: église		4: autres		
%	unités	%	unités	%	unités	%	unités	%	unités	%	unités	%
25,62	214	2,75	1 962	25,24	3 318	42,69	2 234	28,74	234	3,01	1 986	25,55
28,79	589	2,70	5 074	23,26	5 175	23,83	8 497	39,14	1 862	8,57	6 174	28,44
30,65	1 088	6,23	2 856	16,36	3 127	17,91	7 664	43,91	2 329	13,34	4 333	24,82
32,80	310	2,92	420	6,67	2 406	38,23	1 925	30,59	858	13,63	1 103	17,53
36,20	1 358	24,08	389	6,32	997	16,21	1 694	27,55	3 048	49,57	409	6,65
37,39	1 626	7,11	2 020	8,83	6 018	26,33	2 466	10,79	5 874	25,70	8 493	37,16
4,04	10	0,15	1 451	21,89	3 461	52,23	610	9,20	707	10,67	1 848	27,89
32,33	727	4,14	1 054	6,01	10 933	62,36	4 050	23,10	1 415	8,07	1 134	6,46
33,49	254	2,43	296	2,84	5 332	51,21	3 702	35,55	721	6,92	656	6,30
37,39	203	0,87	1 536	6,61	12 305	53,00	6 968	30,01	358	1,54	3 585	15,44
33,32	601	7,26	3 148	38,04	2 077	25,09	1 379	16,66	863	10,42	3 956	47,80
37,50	6 980	4,70	20 206	13,62	55 149	37,19	41 189	27,77	18 269	12,32	33 677	22,71

TABLEAU N° V

Répartition globale des effectifs paysans chypriotes (1558/62)

<i>MAÎTRES</i>	<i>PARÈQUES</i>		<i>FRANCOMATES</i>		<i>POPULATION PAYSANNE TOTALE</i>	
	<i>unités</i>	<i>%</i>	<i>unités</i>	<i>%</i>	<i>unités</i>	<i>%</i>
<i>Reale</i>	31 834	44,31	23 315	30,49	55 149	37,19
Feudataires	15 236	21,21	25 953	33,94	41 189	27,77
Église	11 289	15,71	6 980	9,12	18 269	12,32
Autres	13 471	18,77	20 206	26,45	33 677	22,72
Chypre	71 830	100,00	76 454	100,00	148 284	100,00